19-ÉNERGIE

La consommation primaire de la Nouvelle-Calédonie en 2015 s'élève à 1 448 ktep. La consommation de la branche énergie pour la production d'électricité (y compris production autonome des usines métallurgiques) et la consommation finale représentant respectivement 38 % et 62 % de la consommation primaire totale. Les produits pétroliers, le charbon et les énergies renouvelables constituent respectivement 63 %, 34 % et 3 % de la consommation primaire totale, cette répartition traduisant une forte dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles importés, et par conséquent une vulnérabilité quant à l'approvisionnement et aux fluctuations de prix de ces produits. On note toutefois en 2015 une consommation primaire totale en recul de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution provient essentiellement d'une baisse de la consommation primaire de combustibles fossiles, en particulier de produits pétroliers. En parallèle, la hausse de la consommation primaire d'énergies renouvelables contribue à amorcer une réduction du taux de dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie, à 97,3 %.

Au niveau de la consommation finale totale, l'industrie et le transport sont les deux secteurs de consommation prépondérants avec 54 % et 24 % des besoins. Pour l'industrie, la mine et la métallurgie totalisent 96 % de la demande énergétique. Les secteurs résidentiel et tertiaire, et agriculture et pêche représentent respectivement 8 % et 0,5 % de la consommation finale du territoire. Le solde (13,5 %) est constitué des usages non énergétiques (essentiellement utilisation de charbon dans les processus métallurgiques de traitement du minerai).

Le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie permettront de réduire la dépendance énergétique de l'économie calédonienne. La Nouvelle-Calédonie a donc créé, en 1981, le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME), puis, en 2008, le comité permanent de l'énergie (CPE). Le CTME gère le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie, alimenté par la Nouvelle-Calédonie (grâce à la taxe pour les énergies renouvelable appliquée aux carburants) et l'ADEME. Chaque année, ils financent le Programme Territorial pour la Maîtrise de l'Energie, qui soutient des opérations de promotion des énergies nouvelles et renouvelables et de maîtrise de l'énergie. Le 23 juin 2016, le Congrès a adopté le schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, qui fixe les objectifs à atteindre et les orientations stratégiques du territoire à l'horizon 2030.

▸ **Consommation primaire.** *Quantité d'énergie primaire disponible pour la consommation. Elle est égale au solde de la production primaire, du commerce extérieur (imports – exports), des soutes maritimes et aériennes et des variations de stocks. La consommation primaire agrégée sur tous les produits mesure la consommation totale d'énergie du pays, incluant toutes les pertes et les autoconsommations lors des transformations. Elle se décompose en consommation interne de la branche énergie, et en consommation finale (qui se divise elle-même en consommation finale énergétique et non énergétique).*

▸ **Tonne-équivalent pétrole (Tep).** *Unité de mesure couramment utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies entre elles selon des coefficients d'équivalence.*

▸ **Consommation finale.** *Quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. Elle est égale à la consommation primaire d'énergie, moins la consommation interne de la branche énergie (combustible des centrales classiques et des raffineries, pertes des centrales et des réseaux, pompages, …). A l'intérieur de la consommation finale, on distingue : la consommation finale énergétique que l'on répartit entre les secteurs consommateurs (industrie, transport, résidentiel et tertiaire, agriculture et pêche), et la consommation finale des usages non énergétiques.*

▸ **Taux de dépendance énergétique.** *Par opposition au taux d'indépendance énergétique, c'est le rapport entre les importations d'énergies primaires et les disponibilités totales en énergies primaires d'un pays ou territoire.*

▸ **Energies renouvelables.** *Il s'agit de l'énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables, à savoir : énergie éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit plus particulièrement de centrales thermiques autonomes, de microcentrales hydroélectriques, de fermes éoliennes, d'installations photovoltaïques et de biomasse.*

▸ **ADEME.** *Voir 1.4.*

SOURCES [1] DIMENC. [2] Eurostat. [3] International Energy Agency.

VOIR AUSSI

DIMENC : www.dimenc.gouv.nc
CTME : www.maitrise-energie.nc
Observatoire de l'énergie en Nouvelle Calédonie. : www.observatoire-energie.gouv.nc
Délibération n°135 du 23 juin 2016 portant approbation du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie : www.juridoc.gouv.nc

19.1 BILAN ÉNERGÉTIQUE

Évolution du bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie [1]

	2010	2011 r	2012 r	2013	2014	2015
Production primaire *(a)*	30 165	39 248	42 179	46 838	32 880	38 535
Importations consommées *(b)*	1 065 691	1 075 868	1 082 551	1 167 160	1 461 375	1 409 147
Ressources totales d'énergie primaire	**1 095 856**	**1 115 116**	**1 124 730**	**1 213 998**	**1 494 255**	**1 447 682**
Taux de dépendance énergétique	97,2	96,5	96,2	96,1	97,8	97,3

(a) Énergie électrique d'origine hydraulique, éolienne, photovoltaïque, biomasse et solaire thermique. *Unités : tonne-équivalent pétrole (tep), %*
(b) Charbon et produits pétroliers (essence, gazole, kérosène, fioul lourd, gaz de pétrole liquéfié, bitume/lubrifiant).

Évolution du taux de dépendance énergétique [1]

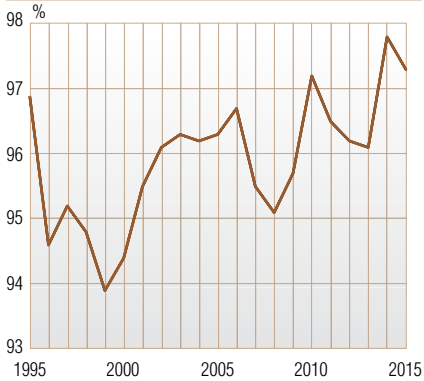

Consommation d'énergie primaire par type d'énergie en 2015 [1]

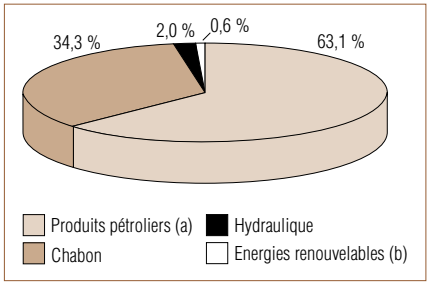

(a) Essence, gazole, kérosène, fioul lourd, gaz de pétrole liquéfié, bitume/lubrifiant.
(b) Eolien, photovoltaïque, biomasse, solaire thermique.

Taux d'indépendance énergétique dans quelques pays en 2014 [2]

Royaume-Uni	54,5
France	53,9
Allemagne	38,4
Portugal	28,4
Espagne	27,1
Italie	24,1
Belgique	19,9
Luxembourg	3,4
Nouvelle-Calédonie	2,7

Unité : %

Programmes d'actions annuelles financées par le Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Énergie [1]

	2013	2014	2015	2016
Energie renouvelable biomasse	30	-	-	-
Energie renouvelable électrique	122	10	10	10
Energie renouvelable solaire thermique	130	170	90	90
Total énergies renouvelables	282	180	100	100
Efficacité énergétique bâtiment	50	40	40	-
Efficacité énergétique transport	-	15	24	32
Approche globale maîtrise de l'énergie	130	120	36	-
Total efficacité énergétique	180	175	100	32
Approche globale dont urbanisme développement durable	20	15	22	60
Total	**482**	**370**	**222**	**192**

Unité : million de F.CFP

Évolution de la consommation finale d'énergie par secteur [1]

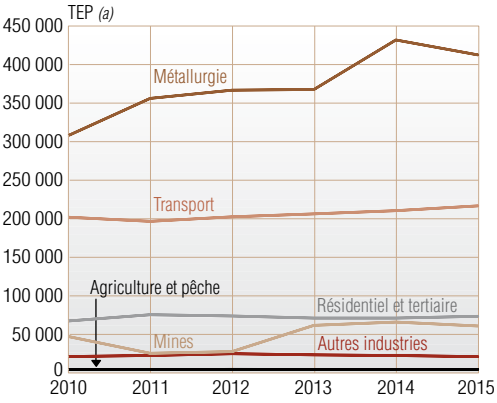

(a) Tonne équivalent pétrole.

Consommation d'énergie primaire dans le monde en 2014 [3]

Monde	1,9
Canada	7,9
Etats-Unis	6,9
Corée du Sud	5,3
Australie	5,3
Nouvelle-Zélande	4,6
Allemagne	3,8
France	3,7
Japon	3,5
Union Européenne à 28	3,1
Chine	2,2
Nouvelle-Calédonie	2,2
Asie hors Chine	0,7
Afrique	0,7

Unité : TEP par habitant

19-ÉNERGIE

L'approvisionnement énergétique de la Nouvelle-Calédonie se compose de charbon, de gaz de pétrole liquéfié et d'hydrocarbures liquides (kérosène, essentiellement destiné au transport aérien international, fioul lourd, gazole et essence).
Le charbon et la majeure partie du fioul lourd sont consommés exclusivement pour la production d'énergie électrique et l'activité métallurgique (dont les usages non énergétiques).
La SLN et ENERCAL gèrent de façon autonome l'importation du fioul lourd destiné à la production électrique et disposent à cet effet de leurs propres moyens de stockages sur leur site. Par ailleurs, trois sociétés pétrolières gèrent l'approvisionnement en carburants de la Nouvelle-Calédonie. Elles s'approvisionnent à Singapour et en Corée du Sud, les acheminent jusqu'à Nouméa, puis les distribuent par camions et bateaux sur tout le territoire. La constitution de stocks des produits pétroliers par les compagnies pétrolières est strictement règlementée. Le prix public des carburants (essence et gazole) est fixé mensuellement et suit l'évolution du prix du pétrole avec un décalage d'environ trois à quatre mois. Depuis la réforme de 2006, l'évolution du prix public des carburants dépend essentiellement du prix CAF (coût assurance fret), c'est-à-dire du prix du carburant à son arrivée en Nouvelle-Calédonie, ce dernier étant fortement corrélé au prix du baril de pétrole et au cours du dollar US.
Dans le cadre de l'établissement mensuel de la structure de prix des carburants, les rémunérations des grossistes (sociétés pétrolières) et des détaillants (stations-services) sont respectivement réévaluées mensuellement et annuellement en fonction d'indices publiés par l'ISEE. Ce système de calcul permet de limiter l'impact des évolutions du prix CAF sur le prix des carburants à la pompe.
Suite à la réforme des modalités de calcul du prix du gaz adoptée en 2013, le prix public du gaz (conditionné et vrac) est désormais réactualisé chaque bimestre depuis le 1er octobre 2013. Comme pour les carburants, le prix du gaz est lié aux évolutions du prix d'importation CAF et du cours du dollar US, et suit donc les variations de prix du produit sur le marché avec un décalage d'environ 3 mois. Le gaz est acheminé en Nouvelle-Calédonie par voie maritime, depuis l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Sa consommation a nettement augmenté depuis 2012 en raison des besoins accrus en gaz propane de l'usine métallurgique Vale NC dans le cadre de sa montée en production. La consommation de butane, principalement dédiée aux besoins du secteur résidentiel et tertiaire, reste par ailleurs stable (-0,4 %).

Charbon. *Ce terme recouvre la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit essentiellement de la houille bitumineuse importée pour l'activité métallurgique.*

Stocks des produits pétroliers. *Le décret du 6 mai 1995 rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par arrêté du 14 septembre 1995 et les articles R1682-9 à R1682-18 du code de la défense, imposent aux sociétés importatrices la constitution de stocks stratégiques, fixés à 20 % des quantités mises à la consommation annuellement (soit 73 jours de consommation) pour chacun des produits.*

Compagnies pétrolières. *Trois compagnies pétrolières approvisionnent la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides : Mobil International Petroleum Corporation, Total Pacifique et Pacific Petroleum Company (PPC). Cette dernière nommée Société de services pétroliers (SSP) en Nouvelle-Calédonie, a signé avec le groupe Shell un accord d'approvisionnement et un accord de marque, ce qui permet aux sociétés de conserver la marque Shell dans la majorité des stations-service et de commercialiser les carburants et lubrifiants Shell.*

SOURCES [1] DIMENC. [2] DRDNC. [3] INSEE.

VOIR AUSSI

Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers
Délibération modifiée n°173-2006 du 29 mars relative à la structure des prix de l'essence et du gazole
Délibération n° 107/CP du 27 juin 2013 relative à la structure du prix du gaz
DIMENC : www.dimenc.gouv.nc

19.2 PRODUITS PÉTROLIERS-CHARBON

Évolution de la consommation primaire de produits pétroliers et de charbon [1]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fioul lourd	450 232	444 483	437 583	429 255	459 472	476 226
Charbon	318 163	330 780	330 056	335 795	471 202	495 817
Gazole	209 976	212 053	219 276	298 718	421 496	314 050
Super sans plomb	70 366	68 853	71 179	71 778	74 473	73 905
Essence avion (Avgas)	263	301	310	291	274	280
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	8 470	9 803	13 475	20 453	19 190	33 686
Kérosène (Carburéacteur Jet A1 et pétrole lampant)	5 912	6 655	7 526	7 958	12 181	12 158
Bitume, Lubrifiant	2 309	2 940	3 146	2 912	3 087	3 025
Total	**1 065 691**	**1 075 868**	**1 082 551**	**1 167 160**	**1 461 375**	**1 409 147**

Unité : tonne équivalent pétrole

Évolution en valeur CAF* des importations de produits pétroliers et de charbon [2]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Gazole	12 101	16 634	19 210	25 810	34 448	20 386
Fioul lourd	21 304	24 320	31 163	32 229	25 485	19 349
Essence	4 822	6 009	7 169	7 039	6 780	5 652
Charbon (a)	6 023	6 652	7 369	6 739	6 658	7 697
dont : houille bitumineuse	5 357	5 892	6 670	5 571	5 208	5 208
Pétrole lampant	319	413	502	529	907	581
Gaz butane	678	807	753	771	828	605
Total	**50 603**	**60 727**	**72 835**	**78 688**	**80 314**	**59 478**

** Coût, Assurance, Fret.* *Unité : million de F.CFP*

(a) Y compris le charbon importé par la SLN comme entrant chimique dans le procédé métallurgique, non comptabilisé dans le bilan énergétique.

Évolution des cours* du pétrole brut Brent (prix spot à Rotterdam) [3]

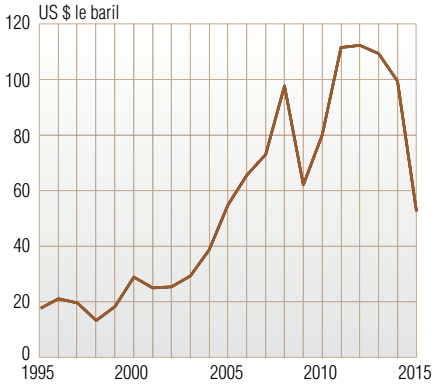

** Moyenne annuelle.*

Évolution de la valeur CAF* des importations de produits pétroliers [2]

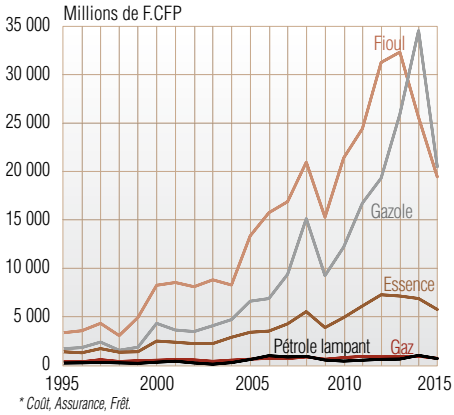

** Coût, Assurance, Frêt.*

Évolution du prix* du carburant en Nouvelle-Calédonie [1]

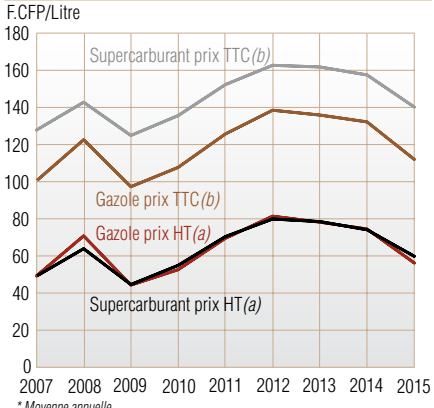

** Moyenne annuelle.*
(a) Hors taxe (prix importé CAF).
(b) Vente au détail.

19-ÉNERGIE

A tout moment, la quantité d'énergie produite doit être égale à la quantité d'énergie consommée pour alimenter au fil de leurs besoins l'ensemble des Calédoniens. Le système électrique du territoire est conçu en fonction des spécificités du pays. Ainsi, le système électrique comprend un réseau interconnecté, aménagé sur la Grande-Terre et un ensemble de réseaux autonomes répondant aux besoins énergétiques des communes non-raccordées ou non-raccordables au premier.
En Nouvelle-Calédonie, la production d'électricité destinée à couvrir les besoins de la distribution publique est assurée en quasi-totalité par la société ENERCAL. Fin 2015, elle disposait des unités de production suivantes :
- les centrales thermiques de Doniambo (exploitée pour le compte de la SLN), de Népoui, de Ducos et de Prony.
- les aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de la Tu. La production de Yaté est réservée à la SLN, à l'exception de 37 GWh par an destinés à la distribution publique, pour alimenter l'ensemble des consommateurs.
A ces sept grosses unités, viennent s'ajouter des unités de faible puissance : centrales thermiques autonomes, microcentrales hydroélectriques, fermes éoliennes avec des aérogénérateurs, installations photovoltaïques et biomasse. Ces différentes unités sont installées par différents opérateurs, parfois en partenariat avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, pour répondre aux besoins en électricité des communes ou des tribus non-raccordables au réseau interconnecté. Depuis 1999, le marché de la production électrique est soumis au régime de la concurrence. Ainsi parmi les producteurs d'électricité, on trouve les sociétés SLN, ENERCAL, Prony Energies, Alizée Energies (filiale EEC ENGIE du groupe GDF-Suez), Enercal Energies Nouvelles, Quadran, ….
Les fortes augmentations de la puissance de pointe enregistrées depuis le début des années 1990 ont abouti au doublement de la puissance de la centrale de Népoui en 1999 et à l'installation d'une nouvelle turbine à gaz à Ducos en 2004. La centrale thermique de Prony Energies, dont la construction s'est achevée en 2009, vient compléter ces installations. Enfin, depuis 2015, la centrale de La Coulée (groupes diesel) permet de répondre au pic ponctuel de consommation électrique de la distribution publique.
Outre les installations destinées à cette dernière, les métallurgistes disposent de leurs propres moyens de production d'électricité. En 2015, la production nette d'électricité (y compris production autonome du secteur métallurgique) s'élève à 2 903 GWh. Elle est assurée à 86 % par des unités de production thermiques, et pour le reste, par des énergies renouvelables.

▸ **Réseaux autonomes.** *Les communes non-raccordées ou non-raccordables au réseau interconnecté telles que notamment les Bélep, les îles Loyauté et l'île des Pins, bénéficient néanmoins du service public de l'électricité. La desserte de l'électricité dans ces communes est réalisée par un réseau autonome répondant aux besoins de la commune et comprenant une centrale thermique diesel, voire des moyens de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biocarburant) et un réseau électrique 15 000 volts desservant, par l'intermédiaire de transformateurs en 400 volts, les zones de consommation.*

▸ **ENERCAL.** *Voir 19.4.*

▸ **Aérogénérateurs.** *Système complet permettant de convertir l'énergie du vent en énergie électrique.*

▸ **Installations photovoltaïques.** *La lumière du soleil est directement transformée en électricité par effet photovoltaïque grâce à des cellules (photopiles).*

▸ **Biomasse.** *L'électricité est produite par la combustion de matières organiques tels que les biocarburants. Un groupe électrogène fonctionnant à l'huile de coprah est installé à Ouvéa, et deux autres, fonctionnant à l'huile végétale usagée à l'Ile Ouen.*

▸ **Puissance installée.** *Exprimée en kilowatts, elle indique la quantité d'énergie que peut produire une installation par unité de temps. Les unités de mesure sont les suivantes : kW (kilowatt), MW (mégawatt = 103 kW) et GW (gigawatt = 106 kW).*

▸ **Prony Energies.** *Détenue à 75 % par ENERCAL et 25 % par Suez Energie Service, la centrale thermique à flamme de Prony, alimentée au charbon, est implantée sur le site industriel Vale Nouvelle-Calédonie. Elle a pour mission de satisfaire les besoins de la distribution publique de la Nouvelle-Calédonie, et répondre à la demande en électricité de l'usine de métallurgie du nickel de Vale Nouvelle-Calédonie.*

▸ **Production nette d'électricité.** *Elle est mesurée aux bornes de sortie des centrales et s'entend déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes dans les transformateurs principaux de ces moyens de production. Les unités de mesure sont les mêmes que pour la puissance installée.*

SOURCES [1] EEC ENGIE [2] ENERCAL. [3] DIMENC.

VOIR AUSSI

Délibération n° 195 du 5 mars 2012 relative au système électrique de la Nouvelle-Calédonie
ENERCAL : www.enercal.nc
EEC : www.eec-engie.nc
DIMENC : www.dimenc.gouv.nc

L'énergie électrique en Nouvelle-Calédonie en 2015 [1 et 2]

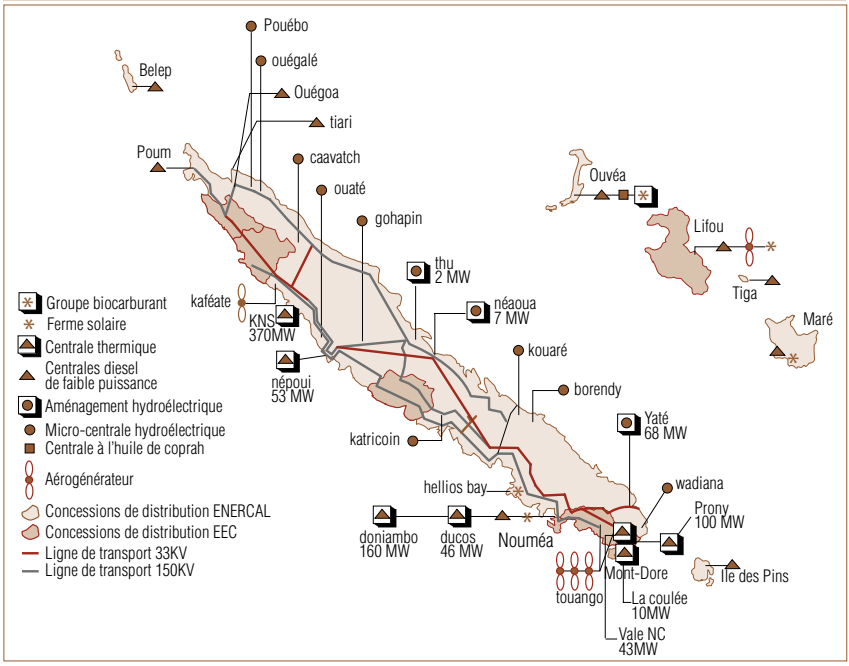

Évolution de la puissance installée [3]

	2005	2010	2015
Thermique *(a)*	282 534	382 534	814 819
Hydraulique	77 913	77 913	78 135
Eolienne	16 965	37 040	37 585
Solaire (hors FER)	-	2 300	5 993
Biomasse	-	-	344
Total	**377 412**	**499 787**	**936 876**

(a) Y compris les centrales de Vale NC et KNS à partir de 2015. *Unité : KW*

Évolution de la production d'électricité par source d'énergie [3]

	2010 r	2011 r	2012 r	2013 r	2014 r	2015
Thermique	1 811 899	1 832 645	1 827 804	1 991 259	2 659 467	2 493 778
Hydraulique	264 658	375 736	397 848	456 329	289 220	340 406
Eolienne	51 736	45 554	57 071	52 312	57 213	61 569
Solaire	3 425	4 153	4 609	4 668	4 544	6 625
Biomasse	0	0	0	384	408	389
Total	**2 131 719**	**2 258 087**	**2 287 332**	**2 504 951**	**3 010 852**	**2 902 767**

Unité : MWh

19-ÉNERGIE

Depuis 1972, la société ENERCAL est titulaire de la concession du transport de l'énergie électrique sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. ENERCAL dessert également les sites miniers de la SLN.
Le réseau de transport interconnecté, d'une longueur de 1 200 kilomètres en 2015, relie les différents centres de production et dessert les localités de la Grande-Terre.
Outre ses propres concessions de distribution sur 27 communes (plus une partie de Dumbéa), ENERCAL alimente EEC ENGIE qui détient les concessions des 6 autres communes (Koumac, Kaala-Gomen, Lifou, Mont-Dore, Nouméa et l'autre partie de Dumbéa). Ainsi, en 2015, le réseau de distribution couvrait environ 106 000 clients.
En 2015, 97 % des foyers avaient accès à l'électricité, par le réseau ou par générateurs autonomes (photovoltaïques). Les programmes successifs du Fonds d'Electrification Rurale ont permis à ENERCAL et EEC ENGIE de raccorder de nombreux foyers, particulièrement en province Nord. Le "bouclage du Nord" s'est achevé en mars 2015, finalisé avec la création d'un tronçon de réseau de transport qui passe par les communes de Hienghène, Ouégoa, Pouébo, Koumac et Poum. Un plan pluriannuel d'électrification rurale de ces communes avait été institué en ce sens pour la période 2011 à 2014.
En 2015, la consommation d'électricité du secteur de la métallurgie représente 73 % de la consommation totale d'électricité, la distribution publique (ménages et autres secteurs économiques) constituant 27 % des besoins. Les provinces Sud, Nord et Iles représentent respectivement 79 %, 20 % et 1 % de la consommation d'électricité totale. La hausse des besoins a toutefois été plus prononcée ces dernières années en province Nord suite au développement de l'usine de Koniambo.
La réforme tarifaire instaurée par la délibération n°195 du 5 mars 2012 et ses arrêtés d'application, offre une plus grande lisibilité du système tarifaire de l'électricité en le basant sur la somme des coûts des différents maillons du système : production, transport et distribution. La réforme fixe ainsi les principes de rémunération de ces activités et le calcul des tarifs de l'électricité. Les prix de vente de l'électricité appliqués aux clients Basse Tension et Moyenne Tension sont restés stables depuis décembre 2008.

ENERCAL. *La société néo-calédonienne d'énergie (ENERCAL) est une société anonyme d'économie mixte créée en 1955. Elle a pour mission essentielle la production, le transport et la distribution d'énergie électrique en Nouvelle-Calédonie.*

Réseau de transport interconnecté. *Par l'intermédiaire de ses lignes 150 kV et 33 kV, il a pour objet de collecter l'énergie produite par les centrales thermiques et hydrauliques et de l'acheminer par grands flux vers les zones de consommation. Il permet d'optimiser en temps réel le prix de revient du kWh en faisant appel à des moyens de production appropriés et de réaliser des économies d'investissement pour un taux de satisfaction donné.*

EEC ENGIE. *Filiale du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux, EEC ENGIE est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929.*

Réseau de distribution. *Alimenté par le réseau de transport interconnecté par l'intermédiaire de ses lignes de répartition 33kV (milliers de volts), il assure l'alimentation en moyenne tension (33 kV, 15 kV) et basse tension (400V/220V) de la clientèle industrielle courante et domestique.*

Fonds d'Électrification Rural (FER). *Créé en 1983, et modifié par la délibération n°321 du 12 décembre 2002, le FER est destiné à électrifier les zones rurales isolées au moyen du filaire ou d'installations à source d'énergies renouvelables. Il est alimenté par une taxe sur l'électricité, une participation des communes adhérentes au FER (toutes hors Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore) et une participation de l'Etat.*

SOURCES [1] EEC ENGIE [2] ENERCAL. [3] ISEE. [4] DIMENC.

VOIR AUSSI

Délibération n°195 du 5 mars 2012 relative au système électrique de la Nouvelle-Calédonie
ENERCAL : www.enercal.nc
EEC : www.eec-engie.nc
DIMENC : www.dimenc.gouv.nc

19.4 ÉLECTRICITÉ-CONSOMMATION

Évolution du nombre d'abonnés* par province [1 et 2]

	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
2005	4 967	11 532	60 048	**76 547**
2006	5 070	11 887	62 180	**79 137**
2007	5 384	12 245	64 242	**81 871**
2008	5 603	12 608	66 667	**84 878**
2009	5 780	13 110	69 124	**88 014**
2010	5 933	13 635	71 554	**91 122**
2011	6 048	14 308	73 719	**94 075**
2012	6 179	14 869	76 007	**97 055**
2013	6 560	15 446	78 666	**100 672**
2014	6 765	15 965	80 835	**103 565**
2015	6 879	16 401	82 630	**105 910**

** au 31 décembre.* *Unité : nombre*

Évolution de la puissance de pointe en distribution publique [2]

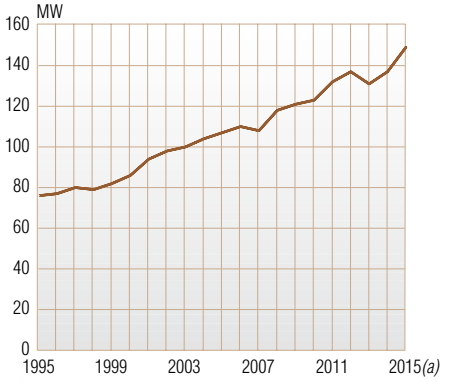

(a) y compris la production d'origine éolienne et diesel raccordée sur le réseau de distribution

Évolution de la consommation électrique [4]

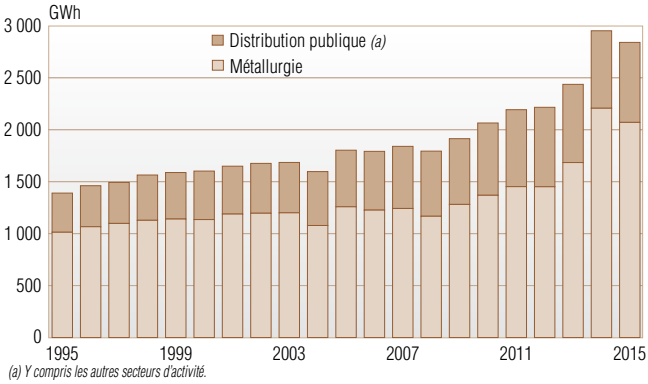

(a) Y compris les autres secteurs d'activité.

Évolution du prix de détail* de l'électricité pour un usager domestique moyen [3]

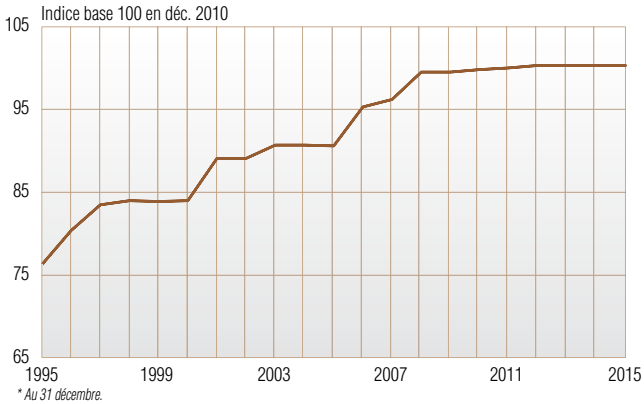

** Au 31 décembre.*

Bilan des subventions du Fonds d'Électrification Rurale (FER) [4]

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total 2001 à 2015
Filaire							
Nombre de foyers	190	170	142	130	186	134	**2572**
Montant des subventions	580	573	456	467	492	600	**7706**
Renouvelable							
Nombre de foyers	42	46	25	31	45	29	**589**
Montant des subventions	64	43	36	48	73	74	**1046**

Unités : nombre, million de F.CFP